



arafdes

L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DU SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

**EVALUATEUR EXTERNE EN ÉTABLISSEMENT
SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL**

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE



ARAFDES - 14 rue Berjon - 69009 LYON

☎ 04 72 53 61 80

✉ formation@arafdes.fr



04 72 53 61 89



www.arafdes.fr

Association loi 1901

N°FC 82 69 02357 69

Code APE : 8542Z

E42_programmeEE18_SBE_160511.doc



INSTITUT DE FORMATION
DES CADRES DU SECTEUR
SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

www.arafdes.fr

EVALUATEUR EXTERNE EN ETABLISSEMENT SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL



www.rh-organisation.fr

Co-concepteur et diffuseur

L'article 312-8 du Code de l'action sociale et des familles pose l'obligation pour les établissements et services de faire « *procéder à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent par un organisme extérieur.*

Les organismes habilités à y procéder doivent respecter un cahier des charges fixé par décret. »

Le décret n°2007-975 du 15 mai 2007 relatif à l'évaluation précise que les évaluateurs devront satisfaire à certains critères de compétences, attestés notamment par :

- « Une formation aux méthodes évaluatives s'appuyant sur celles existant en matière d'évaluation des politiques publiques et comportant une méthodologie d'analyse pluridimensionnelle, globale, utilisant différents supports ».
- « Des connaissances actualisées et spécifiques dans le domaine de l'action sociale, portant sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées, sur les orientations générales des politiques de l'action sociale et sur les dispositifs ».

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Former les directeurs de structure et les médecins coordonnateurs désireux d'exercer la fonction d'évaluateurs externes en leur proposant un programme pédagogique s'inscrivant dans le droit fil de ce texte réglementaire.

PUBLIC :

Directeurs généraux, directeurs d'établissement, médecins coordonnateurs.

PREREQUIS :

Niveau de formation requis	Diplôme de niveau I
Expérience professionnelle	3 années d'expérience minimum à un poste de directeur ou de médecin coordonnateur au sein d'un établissement ou d'un service social ou médico-social
Note du candidat	Produire une note (une ou deux pages) précisant la façon dont il envisage la fonction d'évaluateur externe.

DUREE : 10 jours + mise en pratique

CONTENU PEDAGOGIQUE**Module 1 – 2 jours : Le cadre légal, réglementaire et méthodologique de l'évaluation sociale et médico-sociale**

La mise en œuvre de l'évaluation externe exige une connaissance précise du cadre dans lequel se déploient aujourd'hui les politiques publiques, en particulier dans le champ social et médico-social.

Thèmes développés :

JOUR 1

- L'évaluation dans les politiques publiques : bref historique, généralisation de l'évaluation.
- Le cadre légal et réglementaire de l'évaluation sociale et médico-sociale : l'article 312-8 du Code de l'action sociale et des familles et le décret 2007-975 du 15 mai 2007. Mise en perspective des textes relatifs à l'évaluation sociale et médico-sociale.
- L'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux (ANESM).
- Les principes méthodologiques au fondement de l'évaluation sociale et médico-sociale.

JOUR 2

- Engagement et responsabilité de l'évaluateur externe.
 - Engagement vis-à-vis de l'établissement : enquête ANESM sur les attentes des autorités de contrôle (Intervention d'un représentant des autorités de contrôle (DDASS, CG).
 - Responsabilité juridique.
- Les textes réglementaires, autant de contraintes pour les établissements.
 - Les enjeux par secteur (exclusion, protection de l'enfance, handicap et personnes âgées).
 - Les textes organisateurs selon les établissements et les services.
- Elaboration d'un guide des textes de référence et de leur hiérarchie.
Techniques de veille et de mise à jour.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**A l'issue de la session les participants seront en capacité de :**

- Identifier le cadre légal et réglementaire qui organise l'évaluation dans les établissements et les services sociaux et médico-sociaux.
- Acquérir les connaissances en matière de contraintes réglementaires et mesurer les obligations de l'évaluateur externe.
- Appréhender et différencier les notions de « bonnes pratiques professionnelles » et de conformité réglementaire.
- Maîtriser les principes des démarches qualité (certification ISO et certification hospitalière) et la méthodologie d'évaluation des politiques publiques.

Module 2 – 2 jours : L'évaluation d'un projet d'établissement ou d'un projet de service

En fixant à l'évaluateur externe l'objectif de porter une appréciation globale sur le projet d'établissement ou de service, le législateur inscrit la méthodologie d'évaluation des politiques publiques au cœur du processus évaluatif.

Thèmes développés :

JOUR 1

- Le projet d'établissement ou projet de service dans le code de l'action sociale et des familles.
- L'évaluation du projet dans le cadre du décret 2007-975 du 15 mai 2007 ou l'application de la méthode d'évaluation d'une politique publique à l'évaluation d'un projet d'établissement ou projet de service.
- La construction du questionnaire évaluatif ou référentiel d'évaluation d'un projet d'établissement ou de service.

JOUR 2

- La formalisation des hypothèses lors de l'élaboration du projet évaluatif en concertation avec l'établissement ou le service.
- L'évaluation « des effets obtenus, voulus ou non voulus, positifs ou négatifs » et l'analyse des « mécanismes d'action » d'un processus ou d'une activité.
- L'élaboration « des propositions et/ou préconisations »
- L'évaluation sociale et médico-sociale comme moyen de « défense » et/ou de valorisation du projet d'établissement ou projet de service.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :**A l'issue de la session les participants seront en capacité de :**

- Mettre en œuvre les principes méthodologiques d'évaluation d'une politique publique dans le cadre de l'évaluation d'un projet d'établissement ou de service.
- Décliner opérationnellement l'objectif assigné à l'évaluateur externe de « porter une appréciation globale » sur un projet d'établissement ou un projet de service.
- Elaborer un questionnaire évaluatif centré sur les hypothèses ou les questions susceptibles d'être posés par l'établissement ou le service.

Module 3 – 2 jours : L'évaluation des « bonnes pratiques professionnelles » à travers l'examen de certaines thématiques spécifiques

L'article 312-8 du CASF a posé l'obligation d'une évaluation « au regard de procédures, références et recommandations de bonnes pratiques professionnelles ». Le décret 2007-975 précise quant à lui les thématiques sur lesquelles doit porter l'évaluation externe.

Thèmes développés :

JOUR 1

- Les « bonnes pratiques professionnelles », objets de l'évaluation sociale et médico-sociale.
- Méthodologie d'évaluation des « bonnes pratiques professionnelles ».
- L'utilisation d'un référentiel de bonnes pratiques dans le cadre d'une démarche d'évaluation et d'amélioration continue.
- La gestion documentaire d'un établissement ou d'un service.

JOUR 2

- Les recommandations de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux – ANESM.
- L'évaluation des modalités de mise en œuvre d'une démarche d'évaluation interne.
- L'évaluation de l'implication des professionnels et des usagers dans la démarche d'évaluation interne.
- Elaboration d'un questionnaire évaluatif ou référentiel d'évaluation des bonnes pratiques recommandées par l'ANESM et mise en œuvre par l'établissement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la session les participants seront en capacité de :

- Identifier les « bonnes pratiques professionnelles » qui entrent dans le champ de l'évaluation sociale et médico-sociale.
- Maîtriser la démarche de construction d'un questionnaire évaluatif centré sur l'évaluation des bonnes pratiques professionnelles.
- Porter une appréciation sur la démarche d'évaluation interne et d'amélioration continue conduite par l'établissement ou le service.

Module 4 – 2 jours : La démarche d'évaluation externe

L'évaluateur doit procéder selon un mode opératoire bien établi et respectueux des principes déontologiques de l'audit externe. La démarche doit satisfaire également aux exigences formulées dans le décret 2007-975.

Thèmes développés :

JOUR 1

- L'engagement dans la procédure d'évaluation externe et l'établissement du contrat définissant le cadre général de l'évaluation.
- Les étapes de la procédure d'évaluation externe :
 - La formalisation du projet évaluatif
 - Le recueil de données (analyse documentaire, observation, entretiens individuels et collectifs)
 - L'analyse des données recueillies et la synthèse
 - La transmission des résultats
- L'élaboration du questionnaire évaluatif et la formalisation du programme d'évaluation externe (plan d'évaluation).

JOUR 2

- La méthode générale de conduite d'une évaluation externe et la posture de l'évaluateur externe.
- Le processus d'élaboration du rapport d'évaluation externe.
- La restitution des résultats de l'évaluation externe et la transmission du rapport à l'organisme gestionnaire.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la session les participants seront en capacité de :

- Formaliser un projet évaluatif en concertation avec l'établissement ou le service
- D'élaborer un questionnaire évaluatif en cohérence avec le projet de l'établissement ou du service
- Maîtriser les étapes de la démarche d'évaluation externe
- Elaborer le plan pour la rédaction du rapport d'évaluation externe

Module 5 – Mise en situation professionnelle

Ce module est conçu et mis en œuvre pour permettre à chaque participant de conduire tout ou partie d'une évaluation externe. Le travail est mené en binôme ou en groupe de trois au sein d'un établissement ou d'un service partenaire.

JOUR 1 : Stage de mise en pratique de l'évaluation dans un établissement, en suivant la méthodologie de travail définie dans le module 4

JOUR 2 :

Rédaction d'un rapport d'évaluation partiel en binôme ou en groupe de trois

Préparation de la présentation des résultats de l'évaluation partielle

Ce temps sera planifié par chaque sous-groupe sur une journée ou sous forme de rendez-vous, selon les agendas de chacun.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la session les participants seront en capacité de :

- Conduire l'évaluation d'un projet d'établissement ou projet de service dans le respect des exigences formalisé dans le décret 2007-975 du 15 mai 2007
- Rédiger un rapport d'évaluation externe
- Présenter les résultats de l'évaluation à l'organisme gestionnaire et/ou à l'établissement ou au service

Module 6 – 2 jours : Le rapport d'évaluation en pratique

Le rapport d'évaluation est l'outil qui doit permettre de porter une appréciation globale sur le projet d'établissement ou de service au regard du cadre légal et réglementaire. Le dernier module est consacré à la présentation par les participants de l'évaluation conduite durant l'intersession et aux ajustements ou mesures correctives liés à l'expérimentation d'un cadre méthodologique.

Thèmes abordés – JOURS 1 et 2 :

Analyse des études de cas pratiques à partir de la présentation par les participants de l'évaluation partielle

Evaluation des rapports d'évaluation partielle selon une grille d'appréciation

Echanges autour des « incontournables » du rapport d'évaluation et de la présentation des résultats, mise en perspective avec la déontologie de l'évaluateur. Apports théoriques et méthodologiques complémentaires

Conclusion du cycle de formation

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la session les participants seront en capacité de :

- Conduire l'évaluation d'un projet d'établissement ou projet de service dans le respect des exigences formalisé dans le décret 2007-975 du 15 mai 2007
- Rédiger un rapport d'évaluation externe
- Présenter les résultats de l'évaluation à l'organisme gestionnaire et/ou à l'établissement ou au service

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Les journées s'appuient sur une alternance d'apports théoriques, de travaux dirigés, d'exercices et de corrections.
- Les journées sont de 7 heures, généralement de 9 h à 17 h 30.
- Des exercices peuvent être demandés entre les sessions.

INTERVENANT :

François CHARLEUX, Directeur du cabinet RH & Organisation, (établissement habilité par l'ANESM à pratiquer l'évaluation externe).

VALIDATION DE LA FORMATION & CERTIFICATION DES COMPETENCES :

1. A l'issue de la formation, une attestation de présence sera remise au participant.
2. Certification des compétences d'évaluateur externe des ESSMS :
A l'issue du module 6, chaque participant pourra individuellement corriger son rapport d'évaluation externe partielle et l'adresser à l'Arafdes. Un jury représentant la vision des autorités administratives et celle d'évaluateurs expérimentés sera organisé dans le but de certifier les compétences de l'évaluateur externe. Un certificat de compétences sera alors envoyé individuellement aux participants ayant validé cette étape.
Les modalités de certification seront précisées au cours de la formation.

CALENDRIER :

Module	Dates	Titre module
1	25-26 Octobre 2016	L'évaluation dans le cadre des politiques publiques aujourd'hui.
2	22-23 Novembre 2016	L'évaluation d'un projet d'établissement ou d'un projet de service.
3	13-14 Décembre 2016	L'évaluation des « bonnes pratiques professionnelles » à travers l'examen de certaines thématiques spécifiques.
4	17-18 Janvier 2017	La démarche d'évaluation externe.
5	Stage pratique Février 2017	Mise en situation professionnelle (7 h 00 stage de mise en pratique de l'évaluation - 7 heures réalisation du rapport)
6	14-15 Mars 2017	Le rapport d'évaluation en pratique

COUT PEDAGOGIQUE : 3 990 euros TTC

CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION :

- Date limite d'inscription : au plus tard 15 jours avant le démarrage de l'action.
- Nombre de participants : 6 minimum pour l'ouverture de la session
- Bulletin d'inscription téléchargeable sur www.arafdes.fr rubrique FORMATION CONTINUE ou sur www.rh-organisation.fr

ATTENTION : les justificatifs attestant que le participant remplit les pré-requis demandés devront être fournis avec le bulletin d'inscription, à savoir :

- Copie du diplôme de niveau I
- Certificat de travail justifiant de 3 années d'expérience minimum à un poste de directeur ou de médecin coordonnateur au sein d'un établissement ou d'un service social ou médico-social
- Note du candidat (une ou deux pages) précisant la façon dont il envisage la fonction d'évaluateur externe.

Lieu de la formation : **Arafdes – Site Greenopolis – Bâtiment C01**
14 rue Berjon - 69009 Lyon
(accès piétons par le 35, rue Laure Diebold)
Gare TGV Lyon Perrache ou Lyon Part-Dieu
Métro ligne D – Station Gare de Vaise
Voir plan d'accès : site www.arafdes.fr

